

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeudi 27 juin 2024 à 19h30 à la halle de
gymnastique de Crémines

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2023 de la Commune mixte de Crémines.
3. Organisation future de l'enseignement au degré secondaire 1 pour la couronne de Moutier :
 1. Acceptez-vous la dissolution du syndicat scolaire actuel du Grand Val au 31 juillet 2026 ?
 2. En cas de dissolution du syndicat scolaire actuel, acceptez-vous que la commune adhère au nouveau Syndicat scolaire élargi du Grand Val, établi sur la base du Règlement d'organisation « à géométrie variable » ?
 3. En cas d'adhésion de la commune au Syndicat scolaire élargi du Grand Val, souhaitez-vous que la commune scolarise les enfants des sections P et M dans ce syndicat scolaire, à Grandval ?
 4. Si le syndicat scolaire actuel n'est pas dissout, acceptez-vous que la commune sorte du syndicat scolaire actuel, à la condition que le nouveau Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val soit créé ?
 5. En cas de sortie du syndicat scolaire actuel, acceptez-vous que la commune adhère au Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val, établi sur la base du Règlement d'organisation « tout compris » ?
4. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2024.
5. Discuter et approuver un crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Vaivres-Zoo de chf 78'900.-.
6. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de chf 30'000.- pour terminer la Révision du Plan de zone, aménagement local (PAL).
7. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'investissement d'amélioration structurelle pour la route des Vaivres (REP Les Vaivres).
8. Prendre connaissance du décompte final des travaux d'urgence de la Binzberg (grange).
9. Divers.

Dépôt public :

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2023 du SSGV
- Comptes 2023 de la commune mixte de Crémines
- Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement d'organisation du Syndicat scolaire primaire et secondaire du Grand Val

Les documents suivants, en rapport avec le point 3 de l'ordre du jour, sont mis à votre disposition :

- Secondaire 1 : communes du Grand Val et commune de Roches – Information aux électrices et électeurs
- Secondaire 1 dans la région de Moutier – Analyse de modèles de scolarisation des enfants de la 9H à la 11H – Rapport du 18 août 2022, Aldo Dalla Piazza mandat d'Avenir Berne Romande
- Secondaire 1 dans la région de Moutier – Analyse des coûts de deux variantes pour le modèle « deux sites » - Rapport du 16 mai 2023, Aldo Dalla Piazza mandat d'Avenir Berne Romande

Recours :

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Un recours contre les Règlements d'organisation du Syndicat scolaire du Grand Val (point 3 de l'ordre du jour, questions 2 et 5) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale à 2610 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale.

Crémines, le 23 mai 2024
Le Conseil communal